



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOULLERET
DU 5 NOVEMBRE 2021 A 20 h
MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Mmes BOULLET – CHOPINEAU – MAUPAS - PAURON - RAIMBAULT – RUSEK - MM. BILLAUT – BUFFET – ÉGROT - PINARD - REZARD - ROBINET – ROUSSET
ABSENTS EXCUSÉS : Mme RAIMBAULT et M. de VOGÜÉ

Monsieur le Maire après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers municipaux, ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021, qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme RUSEK a été désignée secrétaire de séance.

Décision modificative du budget

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la notification par la Préfecture des montants définitifs 2021 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) il convient de prendre une décision modificative et mouvementer les articles ci-dessous détaillés :

Section de Fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 011 Art. 605 – achats de matériels :	- 3 711 €
- Chapitre 14 Art. 739223 – FPIC :	+ 3 711 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative et valide les mouvements de crédits présentés.

Abandon de créances

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Percepteur de Sancerre lui a communiqué la liste des impayés de cantine scolaire parmi lesquels figurent des tout-petits reliquats de factures de trois familles (1 € ; 0.40 € et 3.40 €), pour un montant total de 4.80 €. Le reste à recouvrer étant inférieur au seuil des poursuites, Monsieur le Maire, propose qu'une admission en non-valeur soit prononcée pour ces trois reliquats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prononcer une admission en non-valeur pour un montant total de 4.80 €.

Prolongation du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif

Vu l'échéance du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif passé avec la société SAUR fixée au 31 décembre 2021, Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de 6 mois, portant son échéance au 30 juin 2022, ceci pour le motif suivant : mener à bien la procédure de délégation du service assainissement collectif, en intégrant la réflexion concernant les évolutions de maîtrise d'ouvrage à l'échelle de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant de prolongation de 6 mois, portant l'échéance du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif au 30 juin 2022.

Délégation du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente son rapport sur le principe de la délégation du service public de l'assainissement collectif. Le contrat actuel a été prolongé de six mois et se termine le 30 juin 2022. Monsieur le Maire expose les éléments de base du projet de contrat pour la délégation du service public d'assainissement collectif par concession de services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, statue sur le principe de la délégation du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un contrat de services pour une durée de 7 ans et autorise le lancement de la consultation pour le choix du futur délégataire selon les éléments de base du projet de contrat présentés.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le rapport. Ce rapport n'appelle aucune observation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le rapport 2020. Le rapport contenant les indicateurs de performance sera publié sur le site www.services.eaufrance.fr

Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets établi par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers concernant l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères et le service de collecte sélective, l'exploitation des déchetteries de Vinon et d'Assigny, l'exploitation du quai de transfert de Vinon, le traitement des ordures ménagères ainsi que le tri et le conditionnement des recyclables. L'ensemble représente un poids de 606 kg/an/habitant.

Ce rapport n'appelle aucune observation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport 2020.

Demandes de subvention pour la programmation culturelle d'un été à Boulleret 2022

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2022 qui s'élève à 25300 €.

Dans le cadre du soutien aux projets culturels une subvention de 5000 € peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental du Cher.

Des animations parents-enfants sont programmées en partenariat avec le REAAP 18 (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents du Cher) et les structures locales comme la crèche Les Troypoms, la Maison des Jeunes, une subvention de 3000 € peut être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise de dépôt de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Cher et de la CAF.

Exposition et livret Histoire de la Loire et du port de Rognon

Monsieur le Maire et Madame l'adjointe à la culture ont reçu Monsieur et Madame RICHARD qui habitent en résidence secondaire à Rognon. Pendant le confinement ils ont effectué un énorme travail de recherches historiques concernant la Loire et le hameau de Rognon. Il en ressort qu'une exposition proposant 12 panneaux (1m x 1,60m) sur kakémonos et un livret de 92 pages en A4 pourraient être présentés au printemps prochain pour traduire leurs recherches.

Monsieur le Maire propose de financer cette exposition composée de 12 panneaux Kakémonos (20 € l'unité) ainsi que l'acquisition de 2 lots de 50 livrets à 250 € le lot qui pourraient être mis à disposition des habitants...

Cette exposition pourrait être installée au printemps 2022 et serait accompagnée d'une conférence de Madame RICHARD.

La Mairie sera propriétaire de l'exposition. Ensuite l'exposition pourrait être installée dans les communes avoisinantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir 12 kakémonos à 20 €/l'unité soit 240 € et 2 lots de 50 livrets à 250 € le lot soit 500 € pour l'exposition et le livret sur l'Histoire de la Loire et du Port de Rognon

Contribution au CDAC (Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher demandant une contribution pour 2022.

L'aide à l'accès du droit est un enjeu social important afin de lutter contre l'exclusion. Il a notamment pour objectif l'aide à l'accomplissement de démarches, le développement de la citoyenneté, la prévention des litiges, le développement de la médiation.

Dans ce contexte le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D.), groupement d'intérêt public ayant pour mission de développer la politique d'aide à l'accès au droit sur l'ensemble du département, a instauré, depuis 2001, un service d'accès au droit et à la justice itinérant (SADJI).

Pour porter l'information juridique au plus proche des justiciables, des points d'accès au droit sont mis en place sur l'ensemble du territoire départemental. Ce service gratuit et anonyme est accessible à tous. Une permanence a lieu à Boulleret les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 10h à 12 h sur prise de rendez-vous au préalable.

La pérennité de l'offre de service existante est conditionnée par la participation financière des collectivités locales du territoire.

Pour offrir un service complet à l'ensemble des habitants du Cher et dans un esprit de partenariat voulu par le législateur, Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 100 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une contribution de 100 € en 2022 au Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire informe que la délégation du Cher de la Fondation du patrimoine contribue au financement de chantiers de restauration d'éléments patrimoniaux. Elle permet également d'organiser une souscription publique. La commune pourrait y recourir pour des travaux de l'église ou de restauration de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 € pour 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 € pour 2022.

Adhésion à la l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française)

Monsieur le Maire informe que la commune avait soumis un dossier afin d'obtenir le label APIcité. Le comité de labellisation vient de décerner à la commune de Boulleret : « 1 abeille - démarche reconnue ». Le comité a particulièrement apprécié la politique d'entretenir et de valoriser le patrimoine vert de la commune ainsi que la dynamique de sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux à travers de nombreuses actions. Une adhésion à l'Union Nationale de l'Apiculture Française est nécessaire. Le montant est de 350 €/an. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'Union Nationale de l'Apiculture Française pour un montant de 350 €/an.

Pétition citoyenne sur la santé

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition citoyenne initiée par le Département du Cher. Parce que la santé est l'affaire de toutes et tous, c'est un département entier qui s'insurge contre les manquements graves de la santé publique issus de la gestion des urgences de Bourges. A cet effet, les Conseillers départementaux du Cher associés aux Maires de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, exigent à l'unanimité un plan pour sauver les Urgences de l'Hôpital de Bourges, mais aussi conforter celles de Vierzon et Saint-Amand-Montrond et assurer une continuité de l'offre de soin hospitalière départementale.

Interpellant l'Etat par l'intermédiaire du Préfet le 18 octobre dernier, les élus demandent :

- le maintien intégral et le renforcement des 3 centres d'urgences de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond avec une permanence des médecins assurée 7jours/7 et 24h/24 ;
- le maintien inconditionnel du SMUR de Bourges, dans des conditions optimales, permettant ainsi aux autres SMUR de Vierzon et Saint-Amand-Montrond de fonctionner normalement ;
- Et surtout que tous les habitants du département puissent compter sur une offre de soins hospitaliers d'urgence et quotidienne sans rupture territoriale ni horaire.

La santé des habitants du Cher ne peut plus attendre.

C'est pourquoi le Conseil départemental du Cher a décidé d'initier une Pétition Citoyenne et appelle tous les habitants à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la pétition citoyenne du Conseil Départemental du Cher en demandant également**
- **Le maintien et le renforcement des centres d'urgences de Cosne-sur-Loire, Nevers et Gien avec une permanence des médecins assurée 7 jours/7 et 24h/24 et permettant aux SMUR de Cosne-sur-Loire, Nevers et Gien de fonctionner normalement.**

Droit de préférence sur parcelle boisée à Sainte-Gemme-en-Sancerrois

Conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du Code forestier Maître Julien Bigeard, Notaire à Léré, informe que notre commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence sur la parcelle ZH n°111 sise La Grande Pièce pour une surface de 00 ha 97 a 58 ca au prix de 1500€. En cas d'exercice de son droit de préférence, l'acquéreur doit réaliser l'acquisition dans le délai de deux mois de l'exercice de son droit, à défaut son droit sera perdu.

Pour le cas où plusieurs propriétaires voisins exerceraient leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il entend céder le bien.

Monsieur le Maire propose de ne pas exercer le droit de préférence sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer le droit de préférence sur la parcelle boisée située à Sainte-Gemme-en-Sancerrois.

Projet de création d'un tiers-lieu – assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une concertation

La commune a sollicité un accompagnement de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) afin d'objectiver l'opportunité de développer des surfaces de type tiers-lieu au sein de l'ancien presbytère et de la « maison Montagu » adjacente.

L'ANCT a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude de potentiel en immobilier d'entreprise dont les conclusions ont été restituées à la commune le 28 avril dernier. Cette étude confirme un potentiel de développement autour de deux scénarii.

Quel que soit le scénario retenu, une expertise technique devrait être missionnée afin de faire chiffrer précisément les travaux de rénovation et de remise aux normes des bâtiments concernés.

Si les conditions techniques sont réunies, l'ANCT pourrait ensuite accompagner la mise œuvre de ce projet sur les plans juridiques, foncier et financier, bilan d'opération, partenaires et financements mobilisables, etc. Cette prestation mobilisant son marché d'ingénierie serait intégralement prise en charge par l'Agence.

Avant de choisir un scénario Monsieur le Maire a demandé à la SEM Territoria de chiffrer une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une concertation et d'une programmation pour la mise en place de ce tiers-lieu.

La proposition d'honoraires pour cette prestation s'élèverait à 10 075 € HT maximum. Elle comprend l'animation d'ateliers de concertation, le bilan de la concertation, l'élaboration du programme de l'opération, bilan et planning de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'honoraires de SEM Territoria d'un montant de 10 075 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une concertation et d'une programmation pour la mise en place d'un tiers-lieu.

Devenir de l'ancienne école maternelle – demande d'expertise aux Domaines

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne école maternelle est vétuste. Le logement qui a été libéré cet été, au 1^{er} étage, n'est plus aux normes actuelles quant à l'électricité et n'est pas isolé.

Monsieur le Maire suggère de vendre l'ancienne école maternelle sans l'ancienne cantine qui est à côté. En effet il faudrait conserver l'ancienne cantine et la cour côté cantine car la cuve à gaz alimentant le réseau (gaz en réseau) est située dans cette cour, cela représenterait environ 330 m². Une division cadastrale serait nécessaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au service des Domaines afin d'effectuer une expertise de ce bien situé 34 route de Cosne, cadastré section BR 250 d'une contenance de 1570 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander au service des Domaines à Bourges une expertise du bien situé 34 route de Cosne, cadastré section BR n°250.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- que l'emprunt pour l'aménagement du lotissement des Vieilles Vignes est soldé ;
- que la Trésorerie a sollicité la commune pour passer à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022. C'est l'instruction la plus récente du secteur public local qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 ;
- que les travaux de réhabilitation de la rue du Pressoir sont prévus fin novembre pour deux semaines

Tour de table

Monsieur Pinard fait savoir que la campagne de stérilisation des chats est toujours en cours et que des bons restent disponibles jusqu'au 21 décembre 2021.

Madame Rusek informe que le bulletin municipal est en cours d'élaboration pour une parution fin décembre et que la municipalité accueille samedi 6 novembre « Les Paniers Artistiques et Solidaires » de la région centre pour une représentation théâtrale de 2 pièces de 30 minutes à 20 h au foyer rural.

Monsieur Egrot accueillera les motards de la Brigade motorisée de Vierzon qui vont animer un atelier « révision du code de la route » le vendredi 26 novembre après-midi dans le cadre de la semaine seniors.

Madame Bouillet informe que le calendrier des manifestations 2022 a été établi avec les associations et qu'une journée pour présenter les associations de la commune au public est planifiée le samedi 3 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Maire,
Jean-Louis BILLAUT